



DÉLIBÉRATION 2021- 0061

Nombre de membres en exercice : 68
Nombre de membres présents lors de la délibération : 33
Nombre de membres ayant donné procuration : 3
Nombre de membres remplacés par leurs suppléants : 2
Date de convocation : 01/12/2021
Date d'envoi à la SP de condom :
Date d'affichage :
Votes contre : 0
Votes pour : 33
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt et un et le huit décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son siège Z.I."Lauron" - Route de Nogaro - 32800 EAUZE, sous la présidence de **Monsieur Nicolas MELIET**, Président.

Présents :

Mme ARSLANIAN Geneviève, Mr AXMANN Roland, Mr BEGUE Christophe, Mr BOUE Guy, Mme BRIANE Huguette, Mr CAZES Jérôme, Mr CAZZOLA Bruno, Mme DELLA VALLE Valérie, Mr DONA Edouard, Mr DURAND Georges-Manuel, Mr ELLENA Aimé, Mr FALTRAUER Franck, Mr FASOLO Robert, Mme GAUCHE Laureta, Mr GOURGUES Gérard, Mr JAUMAIN Jérôme, Mr JORIEUX Michel, Mme LABORDE Marie-Clémence, Mr LABURTHE Michel, Mme LANEQUE Valérie, Mr LUSSAGNET Wilfried, Mr MELIET Nicolas, Mr MEYROUS Jérôme, Mme MONGIS Nadine, Mme PETITJEAN Marion, Mr PHILIP Alain, Mr QUINTILLA Christophe, Mr ROZES Xavier, Mr SAINT MARTIN Joël, Mme SOLARY Jacqueline, Mr TIMOTHEE Frédéric, Mr TOURNE Jean-Pierre, Mme TOURNIER Elisabeth,

Excusés remplacés par : Mr CARRE Michel remplacé par Mr ROZES Xavier, Mme LABORDE NOYER Martine remplacée par Mme SOLARY Jacqueline,

Ayant donné procuration : Mme COLLADELO Marie-Claire a donné procuration à Mme ARSLANIAN Geneviève, Mme LACAVE Delphine a donné procuration à Mr DURAND Georges-Manuel, Mr RENARD Jean-Pierre a donné procuration à Mme BRIANE Huguette,

Absents excusés : Mr ALBINET David, Mr DUBOUCH Joël, Mme ESPERON Patricia, Mr ESPIAU Joël, Mr LAFFORGUE Matthieu.

Absents: Mr BELLOT Daniel, Mr BENJADDI Miloud, Mr BEYRIES Philippe, Mr BEZERRA Gérard, Mr CECEILLE Gérard, Mme CHIVA Amandine, Mme CLAVE Gabrielle, Mme DHAINAUT Annie, Mme DESPAX Nelly, Mr DULERM Pierre, Mr GABAS Michel, Mr GIACOMAZZI Stéphane, Mr FERNADEZ Xavier, Mr LABARBE Lucien, Mr LAFORE Michael, Mr LAMORT Pierre, Mr LANSMANT Sébastien, Mr MAO Jean-Pierre, Mr MINIAYLO Pierre, Mme MONDIN SEAILLES Christine, Mr MONTARET Jérôme, Mme NEGRINI Régine, Mme PENA Roselyne, Mme PINSOLLES Nicole, Mr ROBERT François, Mr SCARAVETTI Henri, Mme TUMELERO Hélène,

Participants sans droit de vote : Mr MONDIN José élu suppléant de Fourcès, Mme NAYRAND Leslie, gestionnaire RH et comptabilité, Mr BOURDIOL Nicolas, responsable technique, Mme CAMPAGNOLLE Dorothée, DGS.

Secrétaire de séance : Mme ARSLANIAN Geneviève

Participation financière au bilan de compétences

Sur la proposition de Monsieur le Président,

Considérant qu'un agent du SAT désireux de faire un bilan de compétences a interrogé les services par rapport à la participation du Syndicat au financement dudit bilan.

Considérant que le bilan de compétences a pour objectif de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles, ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations, afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

En référence à la loi du 06 Août 2019 de transformation de la fonction publique visant notamment à favoriser la mobilité et à accompagner les transitions professionnelles des agents publics dans la fonction publique et le secteur privé, il est important que le syndicat se positionne en faveur de la mobilité des agents statutaires et des salariés de droit privé en proposant **de prendre en charge un forfait de 600 € HT par bilan de compétences**, à raison de 2 bilans maximum par exercice budgétaire.

Le Comité syndical, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- ✓ De prendre en charge un forfait de 600 € HT par bilan de compétences,
- ✓ De limiter la participation du Syndicat à 2 bilans de compétences par exercice budgétaire.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Fait à EAUZE, le 08 décembre 2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

032-253200240-20211208-2021-0061-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2021

Affichage : 15/11/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Par délégation du Président,

La 1^{ère} Vice-Présidente,

Geneviève ARSLANIAN